

CATÉGORIES D'ÂGE

CATÉGORIES

a) Les joueurs sont répartis en neuf catégories d'âge de la manière suivante :

U7 nés en 2014 et 2015 dès l'âge de 5 ans

U9 nés en 2012 et 2013

U11 nés en 2010 et 2011

U13 nés en 2008 et 2009

U15 nés en 2006 et 2007

U17 nés en 2004 et 2005

U20 nés entre 2001 et 2003

SENIORS nés entre 1986 et 2000

VETERANS nés avant 1986

b) Les joueuses sont réparties en sept catégories d'âge de la manière suivante :

U7 F nées en 2014 et 2015 dès l'âge de 5 ans

U9 F nées en 2012 et 2013

U11 F nées en 2010 et 2011

U13 F nées en 2008 et 2009

U15 F nées en 2006 et 2007

U18 F nées en 2003, 2004 et 2005

SENIORS F nées avant 2002

LA MIXITE

L'article 155 des Règlements Généraux de la FFF actualisé au 1er juillet 2019 énonce :

1. Mixité des joueuses

Les joueuses U6F à U15F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- De leur catégorie d'âge,
- De la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue ou de District.

En outre, les joueuses U16F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

2. Mixité des équipes

Par ailleurs les équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8.

Suite à l'AG du 21/06/2014 à CHASSE SUR RHÔNE et au vœu de la Commission Féminine, un Club pouvait demander une dérogation pour pouvoir aligner des joueuses U16F dans son équipe U15F évoluant en championnat U15 Garçons en fonction de 4 conditions à respecter.

Considérant la caducité de ce texte par rapport à l'article 155 nouveau des RG de la FFF, **il sera fait application, dès cette saison, du règlement fédéral** qui généralise notamment la possibilité de faire participer les joueuses U16F dans toutes les compétitions masculines U15 de notre compétence, sans demande de dérogation.